



Aujourd'hui, le développement du grand gibier est tel que la chasse se pratique 10 mois dans l'année et à

l'avenir il est plus que probable que la chasse se déroule toute l'année.

Il n'y a pas une date d'ouverture, mais bel et bien des dates d'ouvertures et de fermetures qui sont différentes selon les espèces chassées, leurs effectifs et leurs périodes de reproduction.

Les arrêtés départementaux régissant l'activité cynégétique sont consultables **dans les mairies, les préfectures et sous-préfectures, sur internet** ainsi que sur le **site des fédérations départementales de chasses.**



**Scannez-moi
Pour suivre toutes les
actualités de la FDC12**

UN BILAN ANNUEL

De cette volonté de « vivre la nature ensemble » et de faire des pas les uns vers les autres la **Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron** a rencontré le Comité Départemental de Randonnée, le **CODEVERT** auquel elle adhère désormais, le **Comité Départemental de Course d'Orientation**, le **Comité Départemental de Moto**, l'**Aveyronnaise Classic**, **Trail d'Acqui** et **Terra trail**. L'idée étant de se connaître et de travailler ensemble pour une ruralité apaisée. En effet, plutôt que de morceler les territoires dans l'espace et dans le temps pour la pratique d'une activité au détriment d'une autre, il convient de trouver des solutions de cohabitation durable, dans le respect du droit de propriété et de la réglementation en vigueur et de l'environnement.

Chacun doit consentir à un effort.

Cette volonté de renforcer le dialogue vise à faire la promotion de bien-vivre ensemble entre pratiquants de sports de pleine nature et chasseurs. Tous les ans les fédérations d'activité de pleine nature se retrouveront **pour travailler d'un avenir ENSEMBLE.**

NOUS SOMMES LA RURALITÉ



Suivez-nous



05.65.73.57.20

fdc12@chasseurdefrance.com

Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Conception FDC12

Crédit photos D. Guest - sauf affût Théo Bonnefoux

LA CHASSE



La chasse en Aveyron est pratiquée par plus de **10 000** femmes et hommes qui se répartissent sur un canevas de **501** associations de chasse.

Pour chasser, il faut être détenteur d'un permis de chasser et le faire valider tous les ans. Le permis de chasser est délivré à l'issue d'un examen qui se déroule sous l'égide de l'Office Française de la Biodiversité. La chasse peut se pratiquer seul ou à plusieurs. Au petit ou au gros gibier. Avec un fusil, une carabine ou un arc. Avec ou sans chien. On ne chasse que sur des terrains « signés » c'est-à-dire, des terrains pour lesquels le propriétaire a donné son droit de chasse sous forme d'un bail, daté et signé.

En Aveyron, la chasse est encadrée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron.



LA SÉCURITÉ

Les chasseurs doivent respecter des règles de sécurité strictes. Tous les 10 ans, ils doivent suivre une formation sur la sécurité à la chasse. Les chasseurs qui dirigent des battues doivent également suivre une formation de chef de battue tous les 6 ans. Les règles qui régissent la chasse pour chaque département sont inscrites dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sur le site internet de la FDC12.



LA COURTOISIE



Lorsqu'ils sont en battue, les chasseurs doivent disposer des panneaux annonçant qu'une chasse est en cours. Ces panneaux ont uniquement un caractère informatif. En aucun cas ils ne représentent une interdiction de passer. **Les consignes sont claires quand on croise un randonneur, un vététiste, un motard ou bien encore des cavaliers, on décharge son arme, on se découvre et on salue.** La courtoisie et le respect mutuel permettent d'éviter toute situation conflictuelle. Les chasseurs lorsqu'ils se déplacent en voiture doivent rouler au pas !



NOUS AVONS TOUS DES DEVOIRS

Si la chasse est régie par des devoirs, les autres usagers de la nature en ont aussi. Que vous soyez à pied, à cheval, en vélo ou en moto, vous devez suivre des chemins cadastrés ou balisés. Dans la nature on est toujours chez quelqu'un. C'est important de ne pas l'oublier. Par ailleurs, au printemps et tout l'été, vous devez impérativement tenir vos chiens en laisse. C'est la pleine période de reproduction de la faune sauvage. Si vous trouvez de jeunes animaux ne les touchez surtout pas. L'abandon temporaire est une stratégie de la faune sauvage pour protéger les plus jeunes. Pour tout le monde, il est impératif de ne rien laisser derrière soi et d'emporter tous nos déchets. La nature on l'aime propre.



Également, on ne saurait trop conseiller aux usagers de la nature de porter des couleurs voyantes, vives, voire même fluorescentes. C'est un plus indéniable pour être vu. Cependant la responsabilité de la vigilance incombera toujours aux chasseurs. C'est normal, c'est nous qui tenons l'arme.

D'ailleurs, une vigilance de tous les instants est impérative. En effet, on croise de plus en plus de photographes animaliers lesquels arborent des tenues de camouflage particulièrement efficaces.

Les chasseurs à l'approche notamment utilisent bien souvent les mêmes codes vestimentaires et savent à quel point ces vêtements autorisent de passer inaperçu.

Les chasseurs doivent donc être très très attentifs vis-à-vis des chasseurs d'images.



S'il y a une battue en cours et que vous souhaitez tout de même traverser la traque, c'est tout à fait possible. Cependant, il ne faut en aucun cas interférer dans le déroulement de la chasse. Il faut prendre contact avec le premier chasseur que l'on rencontre de façon courtoise. Celui-ci vous expliquera le sens de la chasse et informera ses collègues de votre présence.

